

mercredi 12 avril 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

« **Absolument nulles et totalement vaines** »

L'abbé Cekada, professeur de séminaire, déclare le rite de consécration des évêques conciliaires (1968) invalide

En 1975-76, Mgr Lefebvre déclarait le nouveau rite invalide. En 1983, l'abbé Schmidberger tenta de le persuader qu'il s'agissait d'un rite oriental.

Nous sommes heureux de publier un communiqué du **Comité international Rore Sanctifica** annonçant la parution de l'étude de l'abbé Cekada. Ce professeur de séminaire, enseignant la théologie aux Etats-Unis démontre que le nouveau rite de consécration épiscopale promulgué en 1968 est invalide, et ne peut donc produire de véritables évêques catholiques.

Dans son texte, l'auteur, ordonné par Mgr Lefebvre en 1977, nous apprend que Mgr Lefebvre dans les années 1970¹ estimait invalide le rituel conciliaire des nouveaux sacres (*Pontificalis Romani*).

« J'ai rencontré cette question par chance durant ma première année (1975-1976) au séminaire de la Fraternité Saint Pie X (FSSPX) à Ecône, Suisse. J'allai interroger l'Archevêque Marcel Lefebvre pour savoir si mes amis conservateurs de mon précédent séminaire pourraient travailler avec la Fraternité après l'ordination. Il me dit que oui, en principe, mais ils auraient besoin d'être ordonnés sous condition tout d'abord, car Paul VI avait changé le rite des Saints Ordres. L'Archevêque expliqua que la nouvelle forme (forme essentielle) dans le rite de l'ordination presbytérale était douteuse car un mot avait été soustrait. La nouvelle forme de consécration épiscopale, continua l'Archevêque, était complètement différente et donc invalide » Abbé Cekada, 25 mars 2006

Ajoutons que lors de la messe de Lille en 1976, Mgr Lefebvre parla des nouveaux « **sacrements bâtards** ».

L'abbé Cekada précise que l'arrivée au premier plan de l'abbé Schmidberger, à l'**occasion des « pourparlers » de Mgr Lefebvre avec Rome, vers 1983**, amena Mgr Lefebvre à admettre (néanmoins sans conviction) la possibilité de principe de la validité du nouveau rite de consécration épiscopale.

L'abbé Schmidberger avait en effet commencé alors à diffuser dans la Fraternité les thèses de Dom Botte et du Père Lécuyer, les réformateurs de 1968, en prétendant que le nouveau rite serait « un rite oriental »².

¹ <http://www.traditionalmass.org/> Lire la page 1 « I encountered the issue by chance during my first year (1975-76) at the Society of St. Pius X (SSPX) seminary at Ecône, Switzerland. I went to ask Archbishop Marcel Lefebvre about whether conservative friends from my former seminary could work with the Society after ordination. He told me yes, in principle, but they would need to be conditionally ordained first, because Paul VI had changed the rite for Holy Orders. The Archbishop explained that the new form (essential formula) in the rite for priestly ordination was doubtful because one word had been subtracted. The new form for episcopal consecration, the Archbishop continued, was completely different and thus invalid. »

« Mgr Donald Sanborn raconte ce qui suit : dans une première conversation avec Mgr Lefebvre et l'abbé Schmidberger sur les négociations FSSPX/Vatican qui avaient cours (plus ça change...) ; il demanda comment la Fraternité pourrait accepter quelque solution, alors que l'Archevêque nous avait dit plusieurs fois qu'il considérait le nouveau rite de consécration épiscopale invalide. L'Archevêque répondit : « Apparemment, il est valide » et fit un geste pour inviter l'abbé Schmidberger à parler, qui dit alors : « C'est un rite oriental ». » Abbé Cekada, 25 mars 2006

Après l'été 2005, à l'occasion de la sortie des premiers tomes de *Rore Sanctifica*, les dominicains d'Avrillé, actionnés par des membres du réseau allemand (abbés Schmidberger, Gaudron et Pfluger), rediffusèrent les mêmes thèses dès novembre 2005 dans le n°54 du *Sel de la Terre* sous la plume du Frère Pierre-Marie, qui y exposait, sans le signaler au lecteur, la pseudo-démonstration de Dom Botte, l'inventeur du nouveau rite conciliaire.

L'abbé Schmidberger fit aussitôt traduire l'article du Frère Pierre-Marie en anglais et le fit diffuser par la SSPX en Amérique du Nord³, dans la revue officielle de celle-ci *The Angelus*.

Cette pseudo-démonstration a été réfutée de fond en comble et point par point par les *Notitiae* de *Rore Sanctifica* en fin janvier 2006. Le dispositif principal de cette étude de *Rore* a été repris et synthétisé par l'abbé Cekada qui en confirme fermement et clairement et les arguments et la conclusion, le 25 mars 2006.

Alors que des fuites romaines⁴ de ces derniers jours indiquent que l'abbé Ratzinger a signé un document qui déclarerait que la messe de Saint Pie V n'a jamais été interdite, et que ce *motu proprio* (forme à confirmer) serait rendu public entre le Jeudi Saint et Pâques, **cette étude de l'abbé Cekada permet de prendre l'extrême gravité de la situation et de l'ampleur de la « séduction », pour parler comme la Sainte Ecriture.**

Après avoir forcé en 1969 des vrais prêtres à dire une fausse messe Rome va en 2006, autoriser la vraie messe à être dite par de faux prêtres,

Et cela afin d'attirer les vrais prêtres qui disent la vraie messe à rentrer dans un « processus de réconciliation » (maçonnique)

L'évêque valide Bernard Fellay, tel un féal à genoux, posera-t-il ses mains consacrées par Mgr Lefebvre dans celles de l'abbé apostat Ratzinger, excommunicateur de son fondateur-consécrateur ?

Les abbés intrigueurs Hoyos et Schmidberger seraient alors les cautions du serment⁵

² <http://www.traditionalmass.org/> Lire en page 3, la note 12 : « Bishop Donald Sanborn relates the following: In an early 1983 conversation with the Archbishop and Fr. Schmidberger over the SSPX/Vatican negotiations then taking place (plus ça change...), he asked how the Society could accept any solution at all, since the Archbishop had told us many times that he considered the new rite of episcopal consecration invalid. The Archbishop replied, "Apparently, it is valid," and made a gesture for Fr. Schmidberger to speak, who then said, "It's Eastern Rite." »

³ Revue *The Angelus* (décembre 2005 et janvier 2006)

⁴ <http://www.angelqueen.org/forum/viewtopic.php?t=6779>

<http://www.novusordowatch.org/archive.htm>

<http://www.angelqueen.org/forum/viewtopic.php?t=6803>

<http://www.traditio.com/comment/com0604.htm>

⁵ Nous prenons ici la liberté de paraphraser une citation de Chateaubriand appliquée à des personnages politiques qui différaient tant par leur qualité que par leur situation, elle est extraite des *Mémoires d'Outre-Tombe*, et dépeint Fouché venant se soumettre à Louis XVIII, en présence de Talleyrand : « **Le féal régicide à genoux mis ses mains dans les mains du frère du Roi martyr, l'évêque apostat était la caution du serment** »

Que Notre-Dame Reine du Sacerdoce veille sur nous

Abbé Michel Marchiset

Communiqué du Comité Rore Sanctifica

Nous signalons une toute récente étude théologique de la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale par l'abbé Antoine Cekada (cf. document pdf joint ci après <http://www.traditionalmass.org/>) qui vient d'être publiée aux Etats-Unis, le 25 mars dernier, jour anniversaire de l'Annonciation et quinzième anniversaire de la disparition de Mgr Lefebvre, Fondateur de la FSSPX.



Cette étude est téléchargeable sur <http://www.rore-sanctifica.org>

Les trois tomes de *Rore Sanctifica*⁶, déjà publiés, ont démontré sur pièces l'invalidité sacramentelle intrinsèque de ce nouveau rituel épiscopal conciliaire, et ont réfuté point par point la pseudo "démonstration" de sa prétendue validité extrinsèque "par analogie" avec des rituels sacramentels orientaux valides qui seraient "encore en usage", que le Père Pierre-Marie (reprenant ainsi à son compte la pseudo "démonstration" du réformateur Dom Botte lui-même) avait publiée en automne 2005 dans le n°54 du *Sel de la Terre*, revue du couvent dominicain d'Avrillé.

Dans cette nouvelle étude, l'abbé Cekada, qui a été ordonné par Mgr Lefebvre en 1977, mentionne les études de *Rore Sanctifica*.

Ce clerc reprend largement à son compte de manière synthétique et professionnelle le plan et l'argumentation générale des *Notitiae ex Rore III* et de ses Annexes, mises en ligne depuis le 07/02/2006 sur le site de M. le curé Schoonbroodt (www.rore-sanctifica.org) qui réfutait point par point l'article du n°54 du *Sel de la Terre* du Père Pierre-Marie, ainsi que d'autres citations complémentaires, pour réfuter totalement à son tour ce même article que le Père Pierre-Marie avait publié sur le sujet en automne 2005 dans le n° 54 du *Sel de la Terre*, ainsi que les deux articles (traduction anglaise de son article) qui ont fait l'objet d'une publication par la revue traditionnelle américaine de *The Angelus* (décembre 2005, janvier 2006), à l'initiative de la FSSPX.

Comme vous pourrez vous en rendre compte vous-même, après avoir rappelé (ainsi que *RORE* l'a fait) la théologie catholique irréformable du sacrement des Saints Ordres qui confère la plénitude du vrai Sacerdoce Catholique de Mechisédech, ainsi que les exigences de

⁶ Consulter les documents téléchargeables gratuitement sur le site www.rore-sanctifica.org

fide de la Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* de 1947 de Pie XII qui conditionnent strictement la validité sacramentelle de toute ordination épiscopale catholique depuis des temps immémoriaux, l'abbé Cekada conclut :

« This new conciliar bishop's consecration is **"ABSOLUTELY NULL and UTTERLY VOID"** as sacrament. »

C'est-à-dire en français :

« En tant que sacrement, ce nouveau rite de consécration épiscopale est **« ABSOLUMENT NUL ET TOTALEMENT VAIN »** »

Né en 1951, l'abbé Antoine Cékada a été formé depuis 1972 selon l'ensemble du cycle des études du séminaire d'Ecône où il a été ordonné en 1977 par Mgr Lefebvre après ses études de séminaire. **Il a donc reçu au séminaire d'Ecône la même formation ("théologique" en particulier) que le Père Pierre-Marie o.p. d'Avrillé.**

Ce rédacteur dominicain devrait donc être à même de comprendre les critères que Pie XII **exige infailliblement** pour la validité de la forme essentielle de consécration épiscopale, et en quoi ces critères ne sont pas remplis par la nouvelle forme.

Il n'est nullement nécessaire de posséder une formation théologique poussée pour comprendre que la nouvelle forme **se caractérise par l'équivocité**, ce qui est contraire au critère minimum **exigé infailliblement** par Pie XII de **l'univocité absolue du rite**.

La formation d'Ecône à la théologie catholique des sacrements est suffisamment développée pour fournir les principes du raisonnement catholique en la matière.

L'abbé Cekada a su quant à lui en tirer profit, et force est de constater que le Père Pierre-Marie ne parvient même pas à toucher du doigt des principes élémentaires de la théologie des sacrements appliqués au sacre épiscopal et à rassembler les éléments d'un raisonnement structuré en la matière :

Sa vaine tentative de validation « extrinsèque » de la nouvelle forme de consécration épiscopale conciliaire par une prétendue « analogie », centrée sur la comparaison qu'il construit avec des rites orientaux, non seulement est fallacieuse (sources erronées, tronçonnements et montages arbitraires, textes hors sujet comme l'ont démontré les *Notitiae*), mais de plus, les principes directeurs énoncés par Pie XII demeurent étrangement et obstinément absents de son raisonnement, et il se garde bien de vérifier si cette nouvelle forme conciliaire, dont il cherche à tout prix, et contre l'évidence, à prouver la validité sacramentelle catholique, remplis bien ces critères de validité irréformables.

Tout cela est proprement stupéfiant au regard des prétentions théologiques élevées de la revue dans laquelle il écrit.

Sans vouloir exiger du Père Pierre-Marie une connaissance poussée, soit des rites orientaux à l'exemple d'un Père Hanssens, soit de la langue et des études syriaques tel un Docteur Rabo, ou soit une connaissance érudite telle qu'en a fait montre un Jean Magne dans ses écrits au sujet de la structure des versions hétérogènes, multi-lingues et fragmentaires de la prétendue « *Tradition apostolique* » fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, il n'en reste pas moins que la recherche de certitudes dans ce domaine de l'invalidité **passé au minimum par l'examen de la forme au regard des critères de validité définis par l'Eglise, en particulier par Pie XII, dernier Pape, et contemporain de la jeunesse du Frère Pierre-Marie, qui se soit prononcé infailliblement sur ces critères de validité sacramentelle.**

L'abbé Cekada a suivi cette démarche, qui forme le B A BA d'un raisonnement construit en la matière, et cela lui permet de conclure avec la fermeté et la certitude qu'apporte la droite raison éclairée par la Foi catholique, ainsi qu'il l'exprime par le titre de son étude qui renvoie à la condamnation solennelle et irréformable de Léon XIII au sujet des ordinations anglicanes.

Les lecteurs du *Sel de la terre* sont aussi en droit d'attendre de la part des dominicains qui publient cette revue autre chose que des textes approximatifs (textes de Dom Cagin non contrôlés), des tronçonnements et montages (à l'exemple de ceux qui furent effectués par Dom Botte et ses complices dans les *schemata* du **Consilium**, comme le prouvent les documents d'archives) ou encore des raisonnements élaborés sans recours aux principes de base de la théologie catholique en la matière.

En ces temps où règne l'erreur, il n'est pas acceptable que cette revue, *Le Sel de la Terre*, qui se veut une revue de défense de la Foi catholique produise un plagiat des fausses démonstrations des pires artisans de la « réforme liturgique » qui ne fut rien d'autre qu'une révolution liturgique, une destruction systématique de la véritable et sainte liturgie catholique multiséculaire, aussi désastreuse que celle anglicane de Cranmer au XVI^e siècle, et rendue possible, dans les années 1960, par une ignorance déjà répandue, chez les clercs comme chez les laïcs, des principes théologiques les plus sûrs et l'absence d'étude des rites orientaux au sein du monde latin qui composait les commissions du Consilium.

Il est tout aussi incompréhensible que des évêques sacrés par Mgr Lefebvre, donc dans le rite romain authentique, saint et vénérable, et qui d'autre part ont reçu, du fait de leur pouvoir sacramentel d'ordre ontologique et de la grâce de l'Esprit-Saint (et non pas du *Spiritus principalis* !) **un charisme particulier pour enseigner**, puissent aujourd'hui se faire les **disciples à la remorque de tels prêtres dominicains**.

Cette inversion des rôles, les évêques **membres de l'Eglise enseignante** se soumettant à des frères prêcheurs, **membres de l'Eglise enseignée**, qui eux-mêmes en l'espèce montrent à quel point ils mériteraient d'être enseignés par leurs évêques quand ils étalent leurs approximations et leurs insuffisances, fournit un symptôme supplémentaire de la très grave situation de l'Eglise aujourd'hui.

Et ces dominicains à qui sont-ils soumis à leur tour ?

A leurs donateurs sans doute en fin de compte ? A des pressions ? D'où viennent-elles ?

Il nous a été transmis un extrait du cours de l'abbé Rulleau au séminaire d'Ecône dans l'année 1997-1998, ce texte illustre bien la situation que nous vivons et son danger extrême, car nous ne sommes plus dans une Eglise en ordre.

Dans une Eglise en ordre, la séparation des évêques et des théologiens a eu lieu dans les derniers siècles, mais tant qu'elle resta sous l'autorité des évêques et du Pape, elle ne nuisait pas. L'abbé Rulleau, désormais Père Bernard de Menthon⁷, commente la situation de la philosophie au XII^e siècle :

« Pour nous ce qui est l'important est de voir qu'apparaissent dans l'Eglise des intellectuels professionnels, ce qu'étaient dans l'Antiquité, et dans le haut moyen-âge le pasteur et l'évêque. Et il n'y a pas de séparation entre un théologien et un pasteur. Regardez saint Augustin, il est théologien et en même temps il est pasteur. Il n'y a pas l'un sans l'autre. Or à partir de ce moment-là on voit une séparation. Des intellectuels spécialisés qui ne sont pas des pasteurs. Et en même temps des pasteurs qui ne seront pas des théologiens. Les théologiens vont prendre de plus en plus d'importance, et la charge doctrinale des évêques va s'en trouver quelque peu diminuée. Cela a l'avantage que quelqu'un peut s'adonner aux études sans être dérangé, en soi c'est très bien, mais l'inconvénient c'est que celui qui se livre à ce travail n'a pas de charge pastorale, et il peut avoir tendance à quitter la réalité pastorale. Et puis celui qui est chargé de la pastorale, risque de s'éloigner un peu des études, se laisser. C'est une chose que l'on verra. L'Eglise a toujours considéré que c'étaient les évêques qui étaient chargés de la doctrine, les conciles étaient formés par des cardinaux et des évêques, mais les théologiens ont acquis à cette époque une très grande importance. Quand on y réfléchit il y a un certain danger, à séparer la pastorale de la théologie. Et souvent les grands maîtres en théologie, ceux qu'on cite comme de grands maîtres en théologie,

⁷ Nous émettons cependant des réserves sur la pensée de l'abbé Rulleau

à partir de ce moment-là ils ne sont pas des évêques. Regardez l'histoire de l'Eglise depuis ce moment-là, les docteurs de l'Eglise pour certains sont des évêques, mais ce sont d'abord des théologiens. Et même quand ils sont évêques, ils sont devenus évêques après. Saint Albert Le Grand est devenu évêque, mais c'est vraiment accessoire pour lui, il est resté évêque pendant un an. Dans la suite on a bien quelques évêques, saint Bonaventure est évêque. Leur charge de docteur est vraiment séparée de leurs charges épiscopales, ils sont devenus évêques par la suite. Ce sont d'abord des docteurs. Alors que dans l'Antiquité, c'est impensable. St Jérôme n'était pas prêtre, il n'a même jamais célébré la messe, mais c'était une exception. Les Pères de l'Eglise sont des évêques évidemment. À partir de ce moment-là, il y a une séparation. C'est important pour nous, dans l'optique philosophique où nous sommes, de voir l'apparition d'un corps professionnel intellectuel distinct de l'activité pastorale. Ce qui pour la philosophie, pour l'étude qui nous préoccupe, a l'avantage de libérer des tâches pastorales. Saint Augustin se plaignait d'être sans cesse dérangé. Évidemment ceux-là ne sont plus dérangés. Ils ne font que cela. » Abbé Rulleau

Rappelons au passage la situation de saint Pie X qui mena de front les études et sa charge pastorale, passant successivement dans toutes les situations du pasteur. **Il fut même, à l'occasion, professeur de séminaire.**

Or, en 2006, la situation est d'abord celle d'une Eglise qui n'est plus en ordre.

Aussi est-il d'autant plus nécessaire que dans le petit troupeau, les évêques ne négligent en rien leur mission d'Eglise enseignante, et, pour les travaux d'étude, ne s'en remettent pas, avec facilité, à des religieux qui en assumeraient la fonction.

En effet, une des découvertes du Comité *Rore Sanctifica*, et elle n'est pas la moindre, a été de constater que cette fonction était bien mal remplie, et la rigueur, le sérieux du contrôle des sources, le recours aux principes de la théologie catholique bien malmenés.

Quinze ans après la disparition de Mgr Lefebvre, nous souhaiterions que cette triste affaire du *Sel de la terre* serve aux évêques à tirer rapidement les conclusions qui s'imposent.

Le Comité *Rore Sanctifica* signale au passage qu'il est disposé à faciliter les travaux des évêques sacrés en 1988 dans leur étude de cette grave question qui touche à leur propre ontologie, et raison d'être.

Une pseudo-« démonstration » à la Dom Botte de 1968 (qui n'est rien d'autre que celle qu'a vulgarisée le *Sel de la terre*), n'eût jamais passé la rampe d'une première relecture devant un cardinal Franzelin au XIX^e siècle.

Il suffit de se plonger dans son *Votum* (1875) pour comprendre qu'un professeur de l'Angelicum de son niveau maîtrisait tout à la fois la théologie dogmatique, la théologie sacramentaire et la pratique du latin, du grec, de l'hébreu, et des langues anciennes telles que le syriaque, l'araméen ou le copte.

Face à une telle science, une telle somme de travail et une telle exigence de rigueur dans le raisonnement, la première tentative anglicane de manipulation du Saint-Office sur la question de l'invalidité des ordinations anglicanes fit long feu.

Elle ne reparue plus avant vingt ans (1895-1896), soit après la mort du théologien de Pie IX.

Que restera-t-il dans dix ans de cet article du numéro 54 du *Sel de la terre* ?

Il se pourrait que l'on puisse lui annoncer le même sort que le Père Bouyer, pourtant moderniste (voir sa finale sur Dom Guéranger), prédisait déjà au sujet du projet de nouveau rite de consécration épiscopale, dans sa correspondance du 14 avril 1966 au secrétariat du Coetus 20 :

« Cette obsession de ramener tout ce que l'on peut à Hippolyte me semble une autre erreur, plus grave encore. (...) Il est à craindre qu'une révision entreprise sous de telles auspices, ne suscite dans moins de vingt ans, la risée des savants, comme aujourd'hui les idées d'un Dom Guéranger et de ses émules » **L.Bouyer** (lettre au secrétaire du Coetus

20 – 14 avril 1966 – Fisher Hall 343 – University of Notre Dame – Notre Dame, Indiana, 46556)

Signalons que ces phrases ont été tronquées dans la citation qu'en fait le numéro 54 du Sel de la terre, lorsqu'en page 92, il cite cette archive du Deutsches Liturgisches Institut (Trêves), fond Kleinheyer, B117.

L'abbé Cekada enseigne à présent la théologie morale et sacramentelle, le droit canon, ainsi que la liturgie au séminaire de la Très Sainte Trinité à Brooksville en Floride.

En mars 2006, l'un des membres du Comité *Rore Sanctifica* a courtoisement proposé au Père Pierre-Marie, une *disputatio* qui aurait permis de confronter loyalement, méthodiquement et paisiblement les sources, les faits et leurs enjeux, les documents, les analyses et les arguments, sur cette question si capitale de la validité des consécrations épiscopales conciliaires depuis le 18 juin 1968.

Le 24 mars, le Comité international *Rore Sanctifica* a dû prendre acte du refus d'Avrillé de donner suite à cette invitation qui lui était faite.

Le Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani* ne peut que regretter la position de refus de cette *Disputatio* par le Père Pierre-Marie et par les dominicains d'Avrillé à propos de cette question pourtant si vitale pour notre salut commun.

Le Comité international *Rore Sanctifica* se réjouit cependant que ses efforts pour diffuser largement ses travaux sur cette question cruciale commencent désormais à être couronnés de succès aux États-Unis, et qu'ils y soient repris.

Comité Rore Sanctifica, le 10 avril 2006

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>